

# **Rapport sur le comité mixte PFWB-ANQ établi en application de l'article 103 du Règlement du PFWB**

## **Introduction**

Les 1er et 2 octobre 1979 le parlement de la communauté française et l'assemblée nationale du Québec ont signé une entente interparlementaire instituant un comité mixte interparlementaire.

Ce comité a pour objectif d'échanger sur des thématiques de travail préalablement définies, de partager de bonnes pratiques et de définir des positions communes dans le cadre de relations internationales

Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises, alternativement à Bruxelles et à Québec.

Du 18 au 22 novembre 2024 s'est tenu un nouveau comité mixte à Québec à l'invitation de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ).

Les thématiques de travail retenues par les deux parties pour le présent comité mixte étaient :

- Situation politique dans les pays respectifs
- L'Intelligence Artificielle (IA) et Parlement
- La protection de la langue française

Composition des délégations (voir dossier et courriel ANQ)

Pour le PFWB :

- M. Dispa, Président
- Mme Tillieux, députée
- Mme Jacqmin, députée
- M. Gardier, député

Pour l'ANQ :

- Mme Leroy, présidente et sa délégation parlementaire de l'ANQ

Remarque liminaire : les travaux du comité mixte se tiennent à huis clos ; en conséquence, ne sont repris ici que les échanges qui contiennent des informations pouvant tomber dans le domaine public.

## **1. Situation politique :**

- Québec, la présidente et sa délégation évoque :

\*125 élus : 86 Coalition Avenir Québec (groupe majoritaire), 19 députés du parti libéral (opposition officielle), 12 députés de Québec solidaire, 4 députés du parti québécois et 3 députés indépendants

\*43ème législature : avec quasi-parité à l'assemblée nationale (situation de « zone paritaire »)

\*14 des 30 postes au gouvernement sont occupés par des femmes (« zone paritaire »), avec pour la première fois une ministre « autochtone »

\*projets de modernisation : vote électronique (qui a remplacé depuis 2022 le vote par appel nominal); travaux de restauration du « salon bleu » (salle des séances); conciliation travail-famille pour les députés et députées et pour le personnel de l'ANQ

\*thématiques d'actualité à l'ANQ: le don d'organes (cadre légal, consentement, pénurie, ...); la pénurie de logements (situation préoccupante en particulier dans les grandes villes); droits des enfants (mise en place d'un commissaire spécial sur les droits des enfants); commission spéciale sur les « écrans » (impacts sur la santé des jeunes de la place des écrans dans la vie des jeunes); loi sur le partage non-consenti d'images intimes; la lutte contre les violences conjugales; soutien aux collectivités locales face aux phénomènes climatiques extrêmes accompagné d'un plan de réduction des émissions à effets de serre;

- M. le président Dispa a évoqué de manière générale la situation politique en Belgique, les enjeux liés à la formation du gouvernement fédéral et bruxellois; le résultat des élections et les formations des gouvernements de la fédération WBXL, de la Wallonie et de la Flandre; les élections communales et provinciales; les résultats des élections européennes; les enjeux budgétaires en Belgique au niveau national et au niveau des entités fédérées (pour la FWBXL: les enjeux budgétaires particuliers et le débat budgétaire qui débutera la dernière semaine de novembre); les enjeux liés à la formation en alternance et à l'enseignement supérieur, à la pénurie d'enseignants.

Un échange a lieu également sur les systèmes électoraux des deux entités.

Est également expliquée à la délégation québécoise la manière dont les différentes entités fédérées collaborent ensemble et avec le niveau fédéral (ex : les compétences santé partagées entre le niveau fédéral et les communautés et les régions).

Sont également exposées la répartition des compétences entre l'Etat fédéral et les entités fédérées.

## **2. Présentation à la séance plénière de la délégation qui assiste à la séance des questions d'actualité**

### **3. Rencontre avec Monsieur Paradis, Député du parti québécois (PQ)** **Rencontre bilatérale à huis clos**

## **4. Visite de terrain : musée des civilisations et des premières Nations à Québec**

Le **Musée de la civilisation**, situé au cœur du Vieux-Québec, est une institution culturelle majeure qui explore diverses facettes de l'expérience humaine et de la société québécoise. Inauguré en 1988, il se distingue par son approche innovante et interactive des expositions.

### **Expositions et activités :**

**Expositions permanentes :** Le musée propose des expositions telles que "Le Temps des Québécois", qui retrace l'histoire du Québec, et "Nous, les premières nations", offrant une perspective sur les cultures autochtones

## **5. L'IA et les parlements**

- a) Rencontre de travail avec le comité intersectoriel de l'ANQ mis en place pour l'implémentation de l'IA au sein de l'assemblée (au niveau de l'administration)

Depuis 2023, le comité est mis en place au sein de l'ANQ. Il a organisé des consultations avec les agents du parlement.

Rapport sur ces consultations et enseignements : ouverture du personnel aux nouvelles technologies ; inégalité quant à la connaissance de l'IA; souhait de formations à l'IA de la part du

personnel; conscience du risque de ne pas utiliser l'IA...Des recommandations ont été formulées par le groupe de travail: émettre des règles claires quant à l'utilisation de l'IA...règles qui ont été approuvées en septembre 2024 par les autorités de l'assemblée. Actuellement l'ANQ est en phase de diffusion de l'information à destination du personnel et de formation. En amont, le groupe de travail a examiné la littérature sur ces questions et les bonnes pratiques existantes ailleurs.

La politique et les directives veillent à une utilisation responsable de l'IA au sein de l'administration du parlement: conformité, sécurité et proportionnalité (risques et avantages). Cette politique s'applique au personnel de l'assemblée. Cinq principes directeurs: autonomie et efficacité (l'IA est au service des individus); la responsabilité (l'utilisateur demeure responsable); la sécurité des actifs informationnels (les données de l'assemblée ne peuvent être mises à risque); équité et non-discrimination (agir dans le respect des différences); transparence (l'utilisation est ouverte et basée sur une information claire). Des règles d'utilisation ont été implémentées: l'utilisation professionnelle est autorisée sur des appareils fournis par l'ANQ; adéquation entre les objectifs et l'usage des systèmes d'IA; restrictions sur l'usage de renseignements et données personnels; limitation de l'inférence ou de la création de renseignements personnels; marquage obligatoire des documents générés par l'IA; interdiction de l'usage discriminatoire ou illégal; obligation d'informer le public de l'interaction avec l'IA.

Le comité intersectoriel est une continuité du groupe de travail...son objectif est de conseiller l'organisation; mettre à jour le cadre normatif; sensibiliser les utilisateurs; s'assurer de la cohérence de la stratégie IA de l'assemblée avec les autres stratégies organisationnelles. Il veille aussi bien entendu à informer le personnel. Le comité assure aussi une veille sur l'utilisation de l'IA dans les autres assemblées. Il veille aussi à étudier l'intégration de M365 Copilot (avantages et inconvénients).

Des échanges avec les délégations ressortent notamment les éléments suivants:

- Des exemples concrets d'intégration de l'IA au sein du parlement: le compte-rendu des travaux. Les défis: expliquer, rassurer le personnel, faire face à la résistance au changement. Les avantages: raccourcissement considérable des délais pour la production du compte-rendu; revalorisation des tâches d'anciens rédacteurs devenus « réviseurs » (éventuelle revalorisation)
- La stratégie pour l'identification des secteurs où l'IA peut être implémentée dans les « métiers » et « process » de l'assemblée
- L'importance de la sécurité numérique

b) Intervention de Mme Jacqmin

L'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur les Parlements »

On le sait, depuis plusieurs années l'intelligence artificielle se développe à une vitesse stupéfiante. Le niveau actuel d'innovation en matière d'IA est inédit, créant ainsi des défis mais également des opportunités. L'IA générative donne l'impression d'improviser, surprend et suscite des émotions.<sup>1</sup>

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est son impact sur les parlements. Plusieurs d'entre eux testent et utilisent déjà l'IA. Les premiers adeptes ont notamment été le Brésil, le Canada, le Danemark, l'Estonie, l'Italie et le Parlement européen.

L'IA se révèle utile pour la rédaction de lois, la synthèse de documents parlementaires, l'aide aux citoyens pour poser des questions sur les activités parlementaires, et bien d'autres applications.

Aujourd'hui, l'IA est capable de générer, d'analyser et d'améliorer de manière très efficace de vastes quantités de textes. La fiabilité des modèles ne fera que s'améliorer avec le temps.

La mise en place de l'IA ne se résume pas uniquement à l'adoption d'une nouvelle technologie, mais suppose une transformation de la culture, des procédures et des processus.

L'IA doit être responsable et éthique tout particulièrement dans une institution démocratique telle qu'un parlement.

Dans le cas d'un parlement, l'on pourrait imaginer qu'une application d'IA générative ait ingurgité l'intégralité du corpus législatif et soit en mesure de l'utiliser pour rédiger de nouveaux projets de loi.

Cette forme d'IA soulève de nombreux défis tant démocratique, humain que sécuritaire.

Les préoccupations autour de l'IA générative sont dues au fait qu'elle est en mesure de créer du contenu que l'on juge important ou influent, mais qui peut aussi potentiellement être faux ou malveillant. Des préoccupations existent alors concernant la transparence, la fiabilité et l'utilisation responsable de cette technologie. On en parlait hier, des fameux fakes news.

L'IA peut aussi améliorer l'efficacité des fonctionnements actuels dans les parlements. Il est de plus en plus difficile de trouver, former, puis recommencer à former du personnel réalisant des tâches répétitives, par exemple, des rédacteurs et des transpositeurs, la pression s'exerçant sur

---

<sup>1</sup>Jusqu'à causer notre perte, comme l'a prédit en 2014 le physicien britannique Stephen Hawking.

les parlements pour qu'ils fournissent des services de plus grande qualité plus rapidement ne cesse de croître.

Néanmoins il est indispensable de garder un contrôle humain à l'égard de tous

*les processus dans lesquels un parlement introduit la technologie.*

Les parlements devront faire preuve de prudence, exercer un rôle de contrôle et de supervision pour veiller à la fiabilité et à la précision. Tous les résultats doivent être explicables et faire l'objet de la validation d'un expert, et le système dans son intégralité doit pouvoir faire l'objet d'un audit.

Il existe également des défis en matière de cybersécurité, notamment pour s'assurer que les systèmes basés sur l'IA ne puissent pas être manipulés par des acteurs malveillants.

Pour répondre au danger éventuel, les parlements doivent élaborer des directives solides pour encadrer l'utilisation de l'IA. Elles doivent comporter des procédures d'audit et de transparence, des lignes directrices sur le moment et le lieu appropriés pour utiliser l'IA, tout en veillant à ce que cette utilisation soit transparente pour le public.

Si des défis se dressent devant nous, l'IA nous offre aussi de grandes opportunités.

Les parlements doivent encourager une culture d'innovation et d'expérimentation pour ne pas que l'on soit dépassé par la technologie comme nous l'avons déjà évoqué dans de précédents échanges. Étant donné la rapidité des évolutions, il est indispensable que les différents parlements partagent leurs expériences et échanges sur leurs pratiques. L'intelligence artificielle peut être utilisée de plusieurs manières au sein des Parlements notamment en résumant des milliers de pages de textes législatifs.

L'IA peut transformer la manière dont les processus législatifs sont gérés au sein des parlements. Par exemple, des algorithmes de traitement du langage naturel peuvent analyser et résumer des milliers de pages de textes législatifs, facilitant ainsi le travail des parlementaires. Les outils d'IA peuvent également être utilisés pour comparer automatiquement les nouvelles propositions de loi avec les textes existants, identifiant les redondances ou les contradictions potentielles.

L'IA peut également assister les parlementaires dans la rédaction et l'amendement des législations. Des systèmes intelligents peuvent suggérer des formulations juridiques précises et conformes aux standards législatifs, réduisant ainsi les erreurs et les ambiguïtés.

Les institutions parlementaires peuvent être chargées d'évaluer l'impact des politiques publiques. L'IA peut améliorer cette analyse en traitant de vastes ensembles de données provenant de sources variées.

Par exemple, l'IA peut analyser des données économiques, sociales et environnementales pour fournir une vue d'ensemble des effets des politiques mises en place. Cette capacité à intégrer et à analyser de grandes quantités de données permettrait aux parlementaires de prendre des décisions plus éclairées et basées sur un nombre important de données.

L'IA peut aussi être utilisée pour prévoir les impacts à long terme des nouvelles lois et réglementations. En utilisant des modèles prédictifs, les institutions parlementaires peuvent simuler différents scénarios et évaluer les conséquences potentielles des décisions législatives avant leur mise en œuvre. Cela permettrait d'anticiper les effets indésirables et d'ajuster les propositions de loi en conséquence, assurant ainsi une meilleure efficacité et pertinence des politiques publiques.

Certains parlements notamment la Chambre des représentants des Pays-Bas ont mis en œuvre un système Speech2Write, qui offre au service des rapports parlementaires la possibilité, non pas de se limiter à convertir la voix en texte, mais plutôt de « traduire » la voix en documents écrits. Il produit un rapport "presque prêt" n'exigeant plus qu'un simple peaufinage par un membre du personnel. Ce qui leur fait gagner un temps précieux.

L'IA peut également jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la communication et de la transparence des activités parlementaires. Des chatbots peuvent être déployés sur le site web du parlement pour répondre aux questions fréquentes des citoyens sur le processus législatif, les débats en cours ou les positions des élus. Cette transparence renforcée pourrait améliorer la confiance des citoyens dans les institutions parlementaires.

Enfin, certains députés ont programmé Chat GPT pour que lorsqu'il lui propose un article de presse, l'IA puisse générer une ou plusieurs questions. Reste ensuite au parlementaire à vérifier si la question a du sens et à réécrire le contexte de la question.

Pour tous renseignements, l'IA aussi peut s'avérer utile. En effet, il arrive que pendant certaines commissions ou préparation de documents, les parlementaires ou collaborateurs ne maîtrisent pas tous les termes ou s'interrogions sur certains éléments. ChatGPT peut alors facilement donner les réponses aux questions posées.

En 2023, le groupe de travail Ethics & Law d'AI4Belgium (le programme d'IA du SPF BOSA) s'est lancé dans le projet de rédaction d'une Charte belge pour l'utilisation responsable de l'IA au sein des services publics.

Les objectifs de la Charte sont notamment les suivants :

- Établir des principes éthiques pour la mise en œuvre de l'IA au sein des administrations publiques ;
- Fournir aux citoyens des éclaircissements sur la manière dont les services gouvernementaux utilisent l'IA et garantir leur confiance ;
- Sensibiliser les agents publics aux aspects éthiques associés à l'utilisation de l'IA et à son impact sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit ;
- Responsabiliser les fonctionnaires lors de l'utilisation de l'IA ;
- Envoyer un signal aux citoyens que les services publics belges sont exemplaires en matière de technologie numérique, qu'ils gardent les gens au centre à tout moment et que la technologie n'est qu'un moyen d'améliorer le bien-être des citoyens.

Le Parlement luxembourgeois a également adopté une Charte d'utilisation en juillet 2024.

Outre l'intelligence artificielle, un autre enjeu majeur de notre siècle sont les Big Data.

Déjà, à l'heure actuelle, quand nous utilisons internet, quand nous regardons une vidéo en ligne ou quand nous lisons les publications sur les réseaux sociaux, les algorithmes surveillent, analysent et orientent les vendeurs de publicité et il se pourrait qu'ils puissent aller beaucoup plus loin. En effet, des ingénieurs mettent au point un logiciel capable de détecter des émotions humaines fondées sur les mouvements des yeux et des muscles faciaux. Bientôt la TV pourrait nous regarder comme nous la regardons.

Idem pour ce qui concerne nos démarches en quête d'informations. Nous ne recherchons plus d'informations, nous googlisons. Nous n'entrecoupons plus nos recherches d'autres informations qui pourraient être fournies autrement. Nous subissons et il arrivera un moment où l'intelligence artificielle (IA) prendra des décisions, peut-être même meilleurs, que nous.

Prenons le cas de l'usage de l'IA dans le domaine de la défense. Bientôt, nous aurons des robots qui seront en mesure de faire la guerre sur base d'algorithmes précis. Contrairement aux guerres antérieures, il se pourrait qu'ils épargnent totalement les civils. On pourrait mener la même réflexion concernant aussi les systèmes de surveillance. Dans les mains d'un gouvernement bienveillant, les algorithmes de guerre ou de surveillance peuvent être la meilleure chose qui soit arrivée à l'humanité.

Mais les mêmes Big Data pourraient aussi se retrouver entre les mains de personnes malveillantes, des dictateurs, à un futur Big Brother, pire que celui imaginé par Georges Orwell dans 1984. Il suffit de penser à ce

que ferait un despote avec une telle technologie. Un gouvernement autoritaire pourrait prendre le contrôle absolu de ses citoyens.

Qu'on le veuille ou non, cette course aux data est déjà engagée, avec en tête des géants comme Google, Facebook ou Baidu. Pour l'instant, ils attirent notre attention en nous offrant des informations, des services et des divertissements gratuits puis ils revendent notre attention aux publicitaires. Mais l'ambition de ces géants ne s'arrête pas là. En captant notre attention, ils réussissent à accumuler sur nous d'énormes quantités de données qui valent bien plus que n'importe quelles recettes publicitaires. Nous ne sommes pas leurs clients : nous sommes leurs produits.

Si nous voulons empêcher une chute de notre démocratie et préserver nos libertés, la question est de savoir qui possède le Data. Les données sur mon ADN, mon cerveau et ma vie sont-elles mes biens ou ceux de l'Etat, d'une société ou d'un collectif humain ?

C'est l'un des défis à venir. Il est politique. Comment réglementer la propriété du Data. Ils sont déjà nombreux à se pencher sur la question : juristes, hommes politiques, philosophes, sociologues...

Pour conclure, l'IA promet des gains de productivité et des changements en profondeur. On doit s'attendre à d'autres évolutions rapides.

Une approche étape par étape, fondée sur les risques et la transparence du processus, doit être mise en place par les parlements, étant donné les enjeux démocratiques majeurs. Il est nécessaire et indispensable d'avoir une grande confiance dans la technologie et de disposer de processus de gouvernance robustes.

On l'a vu l'IA peut renforcer l'efficacité et la qualité du travail des parlementaires et des administrations, tout en favorisant une plus grande transparence et une meilleure interaction avec les citoyens mais le personnel des parlements reste essentiel pour vérifier, approuver, modifier et intégrer les résultats générés par l'IA.

L'IA ne développe pas aujourd'hui de nouvelles idées, elle s'appuie uniquement sur des données déjà existantes. Il est donc primordial de conserver une place à l'humain dans l'élaboration d'idées, sous peine d'un affaiblissement de nos sociétés démocratiques.

Pour qu'elle ne nous surpasse pas, il est essentiel de pouvoir la maîtriser car même si il y a peu de chance que nous soyons remplacé par l'IA, il se pourrait bien que nous soyons remplacé par quelqu'un qui la maîtrise mieux que nous.

- c) Parlement et intelligence artificielle, professeur Justin Lawarée, professeur à l'ENAP et membre de l'Obvia (fonds de recherche sur l'IA responsable)

Il évoque notamment :

- La gestion du changement
- L'IA comme discipline scientifique et son historique
- Le potentiel de l'IA grâce à l'augmentation de la capacité de calcul ; la production massive données ; la complexité de la recherche en matière d'IA ; les promesses et mythes de l'IA
- Les potentiels de l'IA pour le parlement : gain d'efficacité et d'efficience ; amélioration et régularité de la qualité du service ; l'aide à la prise de décision ; service et suivi personnalisé ; prédictibilité (crise, impacts d'une loi) et prévention de phénomène
- Rules as Code : basculement d'un parlement qui édicte des lois (de haut en bas) à une loi qui est traduite en des termes simples ou applications pour les citoyens. L'idée est aussi de rédiger une loi de manière telle qu'elle puisse être codée facilement pour des applications concrètes disponibles et accessibles des citoyens et de la société civile. Les avantages de cette méthodologie : lisibilité de la loi, appropriation de la loi par la société civile ; cocréation de nouveaux services et applications...
- Les réunions consacrées par l'UIP sur l'intelligence artificielle et parlements
- Fonctions de l'IA et travail parlementaire : synthèse des données probantes (SciSpace et Consensus); veille stratégique; recherche assistée; rédaction de questions orales et écrites; rédaction de discours; rédactions de lettres; transcription automatique de conversation; réalisation de communiqués de presse; réalisation de revues de presse; automatisation de tâches répétitives (tri de courriels, rédaction de compte-rendu,...); suivi de dossiers
- Principes de base pour favoriser l'intégration de l'IA au parlement : partir des besoins des utilisateurs ; approche progressive avec des projets pilote ; une démarche collaborative est fondamentale ; intégration de super-utilisateurs et de champions ; importance du soutien des décideurs politiques ; formation continue des employés
- Perception des services d'IA par les citoyens et acceptabilité par les citoyens (coût et pertinence)

Les échanges ont porté sur :

- Le taux de pénétration de l'IA dans les organisations gouvernementales publiques (assez faible à ce stade selon l'expert)
- Les compétences numériques à renforcer dans les administrations publiques

- La responsabilité de l'individu dans la prise de décision
- Les données personnelles qui sont en réalité le « pétrole » des grandes sociétés internationales

## **6. Visite du musée de la littérature**

La Maison de la littérature est un lieu unique en Amérique du Nord dédié à la littérature et à l'écriture. Aménagée dans l'ancien temple Wesley, elle a fait l'objet d'une transformation architecturale audacieuse qui allie patrimoine historique et modernité.

En tant que composante majeure de la Bibliothèque de Québec, la Maison de la littérature offre une multitude de services et d'espaces :

Bibliothèque publique : une collection spécialisée en littérature québécoise, comprenant des œuvres classiques et contemporaines.

Espaces de création : des cabinets d'écriture, un atelier de bande dessinée et un studio de création sont mis à disposition des auteurs et artistes pour favoriser la création littéraire.

Résidence d'écriture : un programme de résidence accueille des écrivains d'ici et d'ailleurs, contribuant ainsi au rayonnement international de la littérature québécoise.

Scène littéraire : une programmation variée tout au long de l'année, incluant des expositions, des ateliers, des rencontres et des spectacles en arts littéraires. La Maison de la littérature est également un lieu de rencontre et de diffusion culturelle, offrant des espaces conviviaux pour la lecture, la réflexion et l'échange autour de la littérature.

## **7. Rencontre à l'initiative du Délégué général de WBI à Québec avec l'association des anciens délégués généraux de Québec à l'étranger.**

Leur souhait était d'échanger sur les relations internationales des entités fédérées en Belgique

Ont été évoqués dans les échanges et la présentation du Président Dispa :

- Explication sur le sens des termes « Fédération Wallonie-Bruxelles » versus « Communauté française » de Belgique
- Les engagements de la FWB sur le plan gouvernemental et parlementaire au sein de la francophonie
- L'importance des échanges et des actions communes entre la FWB et le Québec
- Les bouleversements géopolitiques et les renforcements nécessaires des contacts bi et multilatéraux
- La présidence belge de l'union européenne : occasion pour le Belgique de travailler au compromis nécessaire au sein des institutions européennes
- L'importance des représentations des entités fédérées à l'international
- Les thématiques communes à nos deux entités : les enjeux migratoires, la crise du logement, l'intelligence artificielle et les parlements, la défense de la langue française
- Le rayonnement du Québec à l'international et son importance

- L'immigration et la politique migratoire des entités fédérées du Canada versus dimension exclusivement fédérale de cette problématique en Belgique
- Les questions liées à la laïcité et le concept de neutralité en Belgique
- L'enseignement et la diversité migratoire et la remise en cause de certains contenus de cours
- La représentation des entités belges au niveau européen
- La crise politique et la composition du gouvernement belge et bruxellois
- La place du français en Belgique et les mouvements démographiques
- La protection de la culture francophone sur les plateformes numériques notamment
- Les positions politiques occupées par les députés/ministres au niveau fédéral et fédéré et la mobilité de ce personnel politique entre le niveau fédéral et fédéré
- Les concertations au niveau ministériel entre les niveaux de pouvoir différents en Belgique (fédéral et fédéré)

#### **8. Rénovation de la salle de l'assemblée nationale, présentation du projet de rénovation de la salle des séances de l'Assemblée nationale**

Grand projet de restauration/rénovation de la salle de séance avec l'enjeu de conserver le patrimoine tout en revoyant l'espace général de la salle en y intégrant les nouvelles technologies. Projet d'envergure présenté par le Secrétaire général de l'ANQ à la délation belge.

#### **9. La protection et le rayonnement de la langue française**

Rencontre avec le commissaire à la langue française au Québec, M. Benoit Dubreuil.

Le commissaire à la langue française (relevant de l'ANQ) a pour fonction/mission de contrôler l'action du gouvernement en matière de législation sur la langue et un mandat de surveillance et de veille sur la langue française en vue de faire des recommandations au législateur et au gouvernement.

Eléments importants et à noter :

- Rappel historique de la situation du français au Québec de la nouvelle France, en passant par la conquête anglaise à aujourd'hui
- Objectif historique de conserver une authenticité du français développé au Canada tout en se rapprochant des standards français pour éviter la stigmatisation et rehausser le statut
- Dans les années 60/70, volonté gouvernementale d'imposer l'usage du français sur le territoire québécois, ayant abouti à la charte de la langue française (1977)
- D'autres décisions vont venir conforter et renforcer la place du français au Québec
- Progression notable du français de 1970 au début des années 2000

- Depuis les années 2000 pressions sur le français: le fait migratoire et ses volumes; l'environnement social et culturel poussant vers l'anglais; augmentation de la maîtrise de l'anglais par les populations francophones au Québec (bilinguisme) ce qui ne pousse pas les personnes qui ne parlent pas français à l'apprendre et à l'utiliser; recul du français dans les secteurs financiers, technologies de l'information, le secteur des jeux vidéo, la culture...; la globalisation et l'environnement ouvert sur le monde ;
- Dernier rapport du commissaire pose des constats de recul de la place du français à Québec : diminution de 8% en 20 ans de la part de la population qui consomme de la culture en français ; diminution de 11% de la part de la population parlant exclusivement le français au travail depuis 1997 ; croissance continue de la connaissance de l'anglais au sein des populations francophones (52% de la population en 2021 contre 38% en 1971) ...
- des opportunités/ des défis pour le français : l'ouverture dans la communauté francophone générale ; la découvrabilité des contenus francophones numériques; la question de la science et des publications scientifiques en français; renforcement de la recherche en français et multilingue; les coopérations au sein de l'espace francophone et une volonté politique à l'échelle internationale; plaider pour l'usage et la défense du français dans les organisations internationales

#### Intervention de Monsieur Gardier, membre de la délégation FWBXL

- Notre langue française se détermine, tout d'abord, par un nombre de chiffres qui démontrent, s'il le fallait encore, son importance dans notre monde. Cinquième langue mondiale parlée par plus de 300 millions de locuteurs, elle est en plus l'une des deux seules langues parlées sur tous les continents.
- Il n'y a jamais eu autant de gens parlant français dans le monde qu'aujourd'hui ! Certes l'évolution démographique est un facteur pouvant expliquer cette statistique mais il n'empêche que cette réalité doit être considérée comme une force et une opportunité.
- La langue de Molière a également un rôle fondamental à jouer dans les relations diplomatiques qui régissent notre monde. Elle doit être un outil d'affirmation de tout ce que notre culture renferme d'idéologies et d'émotions. Une langue, c'est bien plus que des mots.
- Notre langue française est l'héritière d'une longue tradition littéraire et intellectuelle. Elle constitue un pilier fondamental de l'identité culturelle, tant en Belgique, au sein de la Communauté française qu'à Québec. Nous connaissons, dans nos communautés respectives, le respect de sa pratique, la volonté de son émancipation et l'importance de sa préservation.
- C'est une chance car pour certains pays, le français n'est parfois qu'un héritage historique ou culturel passé. Nous nous devons de renforcer son ancrage via des éléments qui paraissent évidents à nos yeux mais qui ne revêtent pas la même importance sur d'autres continents : son enseignement doit se faire à tous les âges de l'apprentissage, son utilisation doit être renforcée dans la

coopération économique et culturelle, ainsi qu'en soutenant des politiques éducatives inclusives, le tout mené par une diplomatie qui ne se fourvoie pas.

- Ne nous cachons pas, la langue française peut être mise en péril à cause de réalités géopolitiques qui parfois nous dépassent mais qui ont un impact non négligeable sur la vie quotidienne de milliers de personnes notamment en Afrique.

À cet égard, c'est en haut de l'échelle qu'on se doit, en premier lieu, de maximiser son utilisation. On observe un fort recul de la langue française dans les institutions, en particulier européennes, ainsi que dans les cercles professionnels et diplomatiques, malgré un travail considérable mené par l'Alliance Française Bruxelles-Europe.

Cette dernière joue un rôle essentiel dans la promotion du français et propose depuis 1945 des cours de langue, des formations pour professionnels ainsi que des événements culturels pour soutenir la francophonie dans un cadre de collaboration avec des entreprises, ONG mais aussi avec les institutions européennes pour sensibiliser à l'importance du multilinguisme. Cette offre de cours de l'Alliance Française de Bruxelles – Europe, organisme cofinancé par Wallonie Bruxelles internationale, a été renforcée à l'occasion des Présidence française puis belge de l'Union européenne à destination des très nombreux diplomates accrédités à Bruxelles mais aussi des fonctionnaires et Commissaires de l'Union européenne.

Le Gouvernement de la Communauté française de Belgique, lors de la précédente législature, a également, édicté une circulaire, dite Jeholet-Daerden, afin de rappeler à nos fonctionnaires que le français doit avoir la priorité dans la communication vers nos citoyens mais également dans les enceintes multilatérales, lorsque l'interprétation est possible, et dans le cas contraire il est requis de la demander. Cette instruction s'applique aussi aux travaux au sein de l'Union européenne et dans ses réunions dans lesquelles la Communauté française de Belgique siège, conformément à ses compétences et à l'organisation interne de la fédération belge (nous appliquons aussi la doctrine Gérin Lajoie). Rappelons que le français est avec l'allemand et l'anglais l'un des langues de travail de l'Union européenne.

- La mondialisation grandissante, l'essor numérique de notre consommation mais aussi les opportunités économiques qui en découlent ou encore la marginalisation de l'utilisation de termes anglophones dans nos discussions ou celles des plus jeunes sont autant de pièges à garder en mémoire dans nos actions politiques en vue de sauvegarder notre patrimoine.

Nous nous devons d'agir. Je pense, en premier lieu, à l'enseignement. En Fédération Wallonie-Bruxelles, des programmes sont mis en place dans le secteur éducatif pour garantir l'enseignement du français dès les premières années scolaires en intégrant des approches modernes tout en mettant un accent sur la littérature francophone. Au niveau de la Région wallonne, le dispositif d'apprentissage des langues en ligne « Wallangues » est également mis à disposition afin de pouvoir étudier l'une des langues nationales, dont le français.

- Salue la place clé du système éducatif belge francophone dans la transmission de la langue : les institutions universitaires telles que l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université catholique de Louvain (UCL) ou encore l'Université

de Liège contribuent à maintenir un haut niveau académique en français et d'attirer les étudiants du monde entier (40 000 étudiants internationaux ont choisi la Belgique comme destination d'études préférée). Cependant, l'usage de l'anglais se développe également dans certains programmes de recherche et d'enseignement supérieur, amenant la question de l'avenir du français dans le milieu académique du pays.

- Le député évoque l'enjeu culturel. Faire rayonner notre culture aux quatre coins de la francophonie et même au-delà doit être une priorité absolue. Car là aussi, l'anglais commence de plus en plus à intégrer nos foyers de manière insidieuse. Demandez à nos jeunes ce qu'ils préfèrent regarder ou découvrir, sans nul doute les grosses productions américaines prendront le pas sur des réalisations francophones.

- Nous devons être fier de ce que nous produisons chez nous, de nos artistes. Ils sont les agents de liaisons entre notre passé littéraire ou artistique et la réalité actuelle basée sur l'immédiateté et la surconsommation. Sans eux, le combat pourrait presque être perdu d'avance sur le plan culturel.

C'est dans cette optique que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient avec conviction et force les lieux de culture, les festivals qu'ils soient cinématographiques, théâtraux, musicaux ou littéraires.

De plus, des quotas encore insuffisants à l'heure actuelle, imposent de la création et de la diffusion de contenus francophones sur les médias audiovisuels. C'est indispensable !

- La dimension internationale ne doit pas être minimisée.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui est sans doute l'organisation la plus influente en matière de protection et de promotion de la langue française et comptant 88 Etats membres ou observateurs, joue un rôle crucial dans la défense et la promotion de la langue française à l'échelle mondiale. Elle développe notamment des programmes éducatifs dans des pays membres, comme en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, afin de promouvoir le français comme langue d'enseignement et de communication.

Son implication touche tous les domaines : le Programme francophone de formation continue des enseignants, qui fournit des ressources pédagogiques aux professeurs de français dans les pays en développement. Les Journées de la Francophonie, TV5 Monde, chaîne de télévision internationale francophone, qui joue également un rôle clé dans la promotion et la diffusion de la langue française à travers le monde ou encore son combat actif pour promouvoir le français dans les grandes instances internationales, comme l'Organisation des Nations Unies, l'Union Européenne ou encore l'Union africaine afin de militer pour une plus grande utilisation du français dans les débats, les documents officiels et les communications.

Appuyons-nous sur cette organisation pour créer les passerelles entre nos réalités afin d'avoir toutes les cartes en main pour mener à bien notre volonté commune de faire briller la langue française.

- Nous cherchons constamment à renforcer les liens dans des domaines tels que l'éducation, la culture, la jeunesse, et la recherche scientifique, avec un accent particulier sur la défense de la langue française.

Ce dynamisme permet le financement de projets culturels communs, comme des échanges entre jeunes artistes, la production de films francophones ou des

festivals partagés. Des bourses ainsi que des programmes de mobilité académique sont également mis en place pour les étudiants francophones, dans un but d'encourager les échanges entre les universités belges et québécoises, notamment dans les domaines des sciences humaines et sociales. Les facilités et programmes de mobilité Québec-Wallonie-Bruxelles sont des exemples concrets offrant aux étudiants et enseignants des deux régions l'opportunité d'échanger des expériences académiques et de perfectionner leur maîtrise du français.

Le député souligne aussi les partenariats dans le domaine de la production audiovisuelle. Des films et des séries télévisées francophones, coproduits entre la Belgique et le Québec comme *Les êtres chers* (2015), *Le passé devant nous* (2016), *Coyote* (2019) n'auraient peut-être jamais pu voir le jour sans cet appui commun. De même que le film 'Quitter la nuit' de Delphine Girard, qui coproduit par le Québec et la Fédération Wallonie Bruxelles en 2023, a gagné le prix du public au festival de Venise et deux prix à Cinemania la même année.

Des échanges ont lieu portant sur :

- La potentielle dégradation de la compétence langagière chez les jeunes : dégradation de la maîtrise de la grammaire et de la syntaxe est une réalité selon le commissaire à la langue française, mais les enjeux majeurs sont peut-être ailleurs...il faut peut-être se centrer sur le combat essentiel qui est de faire vivre la langue en ce compris ses variantes de toutes sortes
- La question de la langue inclusive : le point médian par exemple ne passe pas trop au Québec mais il faut aussi laisser la langue s'expérimenter selon le commissaire à la langue française et voir qui gagne
- Articulation entre langue française et les langues autochtones et leur préservation : la question de la conservation des langues premières est un combat essentiel et la place de l'anglais dans ces populations est prédominant (place de YouTube chez les jeunes par exemple lorsqu'il arrive pour la première fois dans les écoles où ils vont apprendre le français)
- Alliance à mener avec d'autres espaces de langue menacés

#### **10. Rencontre avec une équipe de recherche de l'université de Montréal, en partenariat avec Umons : l'IA et l'évaluation structurée du risque et des besoins - recherche co-financée par la FWB**

Léanne Dauphinais, M. Sc., est chargée de cours à l'Université de Montréal et étudiante au doctorat en criminologie. Elle enseigne les méthodes de recherche quantitatives en criminologie à l'Université de Montréal. Ses travaux de recherche portent sur les discriminations au sein du système de justice, avec une attention particulière portée à l'influence des biais cognitifs en contexte d'évaluation multiculturelle du risque et des besoins. Ses études doctorales portent sur l'élaboration de principes directeurs, basés sur les données probantes, afin d'accompagner les professionnels du système de justice à évaluer et accompagner de manière culturellement sécurisante les personnes appartenant à des groupes ethnoculturels différents d'eux et elles.

**Jean-Pierre Guay**, Professeur titulaire, Faculté des arts et des sciences – École de criminologie, Chercheur, Centre International de Criminologie Comparée

Affiliations :

- Membre – CICC — Centre international de criminologie comparée
- Membre – Centre de recherche de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
- Membre – CR-IUSMM — Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal

Expertises :

- Mesure des phénomènes criminels
- Évaluation du risque de récidive
- Psychopathie
- Délinquance sexuelle
- Gangs de rue

#### **Le projet FNRS-FRQ :**

Dans le cadre du plus récent appel du Programme bilatéral de recherche collaborative entre le Québec et la Fédération Wallonie-Bruxelles, établi en 2016 par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) et le Fonds de la recherche scientifique (F.R.S.-FNRS) :

#### **Université de Montréal / Université de Mons**

La formation des professionnels de la Justice à l'évaluation du risque et des besoins : le développement d'Agents Virtuels Autonomes (AVA)

En résumé : Depuis une quarantaine d'années, le Canada a développé une expertise enviable en ce qui concerne les pratiques basées sur les données probantes (PBDP) auprès des auteurs d'infractions. En effet, les méthodes d'évaluation structurée des personnes de même que les programmes destinés à l'accompagnement et l'intervention visant à prévenir la récidive ont pris racine au Canada et se sont disséminés partout à travers le monde. Si les PBDP en matière de justice font l'objet de promotion par les milieux scientifiques, elles tardent à s'implanter dans certains milieux de pratique francophones, dont en Belgique. Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer cette situation, notamment la méconnaissance de la littérature scientifique anglosaxonne, les budgets restreints, la disponibilité du matériel dans la langue d'usage, et l'adaptation des pratiques au contexte culturel belge. Plusieurs identifient toutefois les enjeux de formation comme l'entrave majeure à l'implantation des PBDP (Cook et al., 2009). Or, l'enseignement des PBDP est complexe et tacite (Delany & Golding, 2014) et l'expérience ne suffit pas pour les maîtriser (Gigante, 2013). Il faut donc, en plus d'offrir une formation initiale de qualité, permettre aux professionnels de mettre à l'épreuve leurs apprentissages et offrir une rétroaction systématique et cohérente. Les technologies de pointe nous permettent désormais de bonifier nos pratiques de formation en créant des personnages virtuels capables de faire l'objet d'entretiens cliniques à des fins de formation et ainsi mettre en pratique les compétences acquises, et ce, de façon systématique, asynchrone et entièrement dématérialisée.

Des exposés on retiendra :

- Les pratiques d'évaluation des risques ont évolué au cours des 50 dernières années
- Identifier les personnes présentant les risques les plus élevés, mais aussi ceux qui présentent des risques plus faibles est fondamental
- Les pratiques de pointe permettent de réduire les taux de récidive de l'ordre de 30 à 35%
- L'équipe de recherche a des contacts importants avec la Belgique (Professeur Pham à Umons)
- L'évaluation des personnes détenues est chronophage et coûteuse et la méthode d'évaluation est une pratique ancienne, peu novatrice. Les méthodes sont très traditionnelles, relativement passives
- L'idée est de remplacer les études de cas par une IA pour s'entraîner à l'évaluation du risque
- Création de « chatbot », agent conversationnel mais basé sur l'intelligence artificielle (simulation réelle) ...il a fallu créer une énorme bande de questions (70.000) récoltées auprès d'étudiants et de professionnels du secteur...ensuite rencontrer des vrais auteurs d'infractions auxquels ces questions ont été posées...projet mené à la prison de Leuze-en-Hainaut avec deux détenus condamnés à 14 ans de prison. 8 journées d'entretien avec ces détenus et ces entretiens sont capturés en vidéo et capture de mouvement (communication non verbale). Ensuite programmation de l'IA pour créer un AVA ...
- Étude centrée ensuite sur les auteurs d'infractions autochtones au Canada qui sont sur-représentés dans les établissements pénitentiaires et le processus judiciaire et policier ...étude visant à comparer les entretiens menés avec un autochtone et ensuite avec un AVA. Il en résulte clairement que le personnage autochtone est évalué de manière plus sévère, plus à risque de récidive...le personnage blanc était mieux traité et mieux apprécié par les évaluateurs
- Les entretiens sont fondamentaux pour la suite du parcours du détenu ...l'étude démontre des risques de discrimination importants
- Le développement de l'AVA 1.0 a permis de bonifier les pratiques d'évaluation, a ouvert la porte à de nombreux développements visant la formation de professionnels aux pratiques fondées sur des données probantes, a permis l'étude des pratiques à l'aide de simulations réalistes
- Les futures orientations AVA version 2.0 grâce à l'IA générative (capacité d'improvisation, traitement plus fluide de questions ambiguës, ...ce qui permet de faire un bond en avant extraordinaire), avec création de personnage 3D simulant aussi des émotions, des attitudes ...
- Aujourd'hui, c'est au-delà d'un projet de recherche, de la recherche appliquée au sein de l'administration pénitentiaire belge
- C'est donc une transformation considérable dans la formation des professionnels de ce secteur
- Les développements possibles : recours à des agents virtuels pour mener des entretiens avec des détenus pour prémâcher le travail des

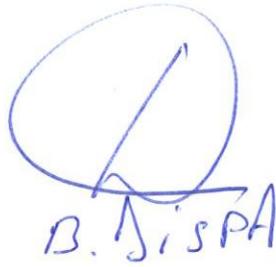
psychiatres, psychologues, ...gain de temps, gain de coût, ... mais  
essentiel de maintenir in fine une analyse et une décision humaine

Coût mission : Budget prévisionnel 27.000€

Transport 18.352,29€

Hébergement et frais de repas : 3.317,39

Total : 21.669,68€



B. DISPA